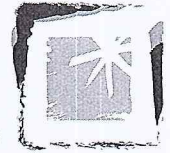


**N° DEL/2024-071**

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



## Séance du 17 juin 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.**

**Nombre de conseillers en exercice : 40**

**Date de convocation : 10 juin 2024**

#### **PRESENTS (32)**

**Délégués titulaires (30)** : M. FERRÉ Charles, Mme AUDUREAU Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier.

**Délégués suppléants (2)** : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain.

#### **ABSENTS EXCUSES**

Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. ZANETTI Fernand.

#### **Pouvoirs (7) :**

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,  
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,  
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,  
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,  
Mme VIDAL Dany a donné procuration à M. LE GALL Thierry,  
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

**Secrétaire de séance** : Mme BOUILLON Ludivine.

#### **OBJET : Budget SPANC – Admission en créances éteintes**

M. le Président informe le Conseil que la Trésorerie d'Egletons a transmis un état des jugements des services de surendettement et de liquidation judiciaire reçus ces dernières années.

Il s'agit de recettes dont le recouvrement n'est plus possible par décision de justice. Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la Communauté de Communes, de les admettre en créances éteintes.

Le montant total des titres concernés est de 106,00€ imputés au compte 6542.

La décomposition de ces 106€ est la suivante :

- 52€ liés à une procédure de désendettement concernant un particulier ;
- 54€ liés à une procédure de liquidation judiciaire concernant une entreprise.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Admet** en créances éteintes les recettes dont les montants s'élèvent à **106,00€**.
- **Inscrit** les crédits au budget principal à l'article 6542, chapitre 65.
- **Autorise** M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0



Carrefour de  
l'Épinette  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 18 juin 2024  
Le Président,**

**Charles FERRÉ**